



GÉRER LA PAIE ET LES OBLIGATIONS SOCIALES

Bloc de compétences n°7 du Titre certifié Chargé (e) des Ressources Humaines.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

BEST-OF

CPF

CERT.

Ref. : 8910194B6

Durée :
8 jours - 56 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 6060 € HT

Code N° FICHE RNCP
CPF : 35878

Établir un bulletin de paie exige de solides connaissances juridiques, sociales et fiscales. Le gestionnaire de la paie doit être capable de mettre en place et de vérifier les modifications intervenant dans le calcul des bulletins qu'il s'agisse de traiter l'entrée ou la sortie d'un collaborateur, de gérer l'absence maladie ou l'indemnisation des congés payés, de régler les cotisations auprès des organismes sociaux et de fiabiliser la DSN.

CERTIFICATION PARTIELLE D'UN TITRE RNCP – Bloc de compétences

Validez le bloc de compétences n°7 " Gérer la paie et les obligations sociales " du Titre certifié Chargé (e) des Ressources Humaines

Ce bloc de compétences est éligible au CPF et peut être validé en suivant la formation "

[Gestion de la paie en entreprise](#)

".

Le bloc de compétences est validé si l'apprenant obtient une note de 10/20 à l'issue d'une épreuve d'évaluation qui atteste de la maîtrise des compétences opérationnelles acquises au terme de la formation. En cas de non-validation d'un bloc lors du premier examen, une session de rattrapage est proposée au candidat.

La durée de l'examen est de 3 heures.

TARIFS :

Coût pédagogique : 5 700 €HT

Coût forfaitaire de l'évaluation : 360 €HT

Coût global : 6 060 €HT

Sur les 2 dernières années, taux de réussite à la certification de 98%

LES + DE LA FORMATION

Certification par capitalisation : Examen vous permettant de prétendre au certificat du bloc de compétences " Gérer la paie et les obligations sociales " du titre certifié de niveau 6 enregistré au RNCP Chargé(e) des Ressources Humaines. En partenariat avec l'école

[SUP des RH](#)

.

Vous disposez d'un délai de 5 ans pour valider à votre rythme la totalité des 7 blocs de compétences et obtenir le titre certifié

[Chargé \(e\) des Ressources Humaines](#)

.

Délivrance d'un Certificat de Compétence Professionnelle qui atteste de la maîtrise du bloc de compétences n°7 du titre CRH.

Des ressources pédagogiques disponibles 24h/24 sur une plateforme dématérialisée.

[Téléchargez le programme](#)

Cette formation est soumise à étude de candidature, merci de cliquer sur :

[Téléchargez le dossier de candidature](#)

OBJECTIFS

Maîtriser les bases de la législation sociale
Maîtriser la paie et assurer le paiement des salaires
Garantir le paiement des cotisations sociales et valider la DSN

POUR QUI ?

Toute personne en prise de poste de la fonction de gestionnaire de la paie



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00032



PRÉREQUIS

Bac + 2 validé
Niveau Bac + 2 avec 3 années d'expérience professionnelle
Bac validé avec une expérience professionnelle significative d'au moins 5 années

COMPÉTENCES ACQUISES

Toute personne en prise de poste de la fonction de gestionnaire de la paie

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Présentiel
E-quiz aval

PROGRAMME

MODULE 1 - Construire un bulletin de paie - 2 jours

Objectifs

Maîtriser le cadre juridique de la relation de travail
Distinguer les différents éléments constituant la rémunération brute
Gérer la durée du travail

Analyser les différentes zones du bulletin de paie

- Afficher les informations obligatoires
- Connaître les mentions interdites
- Mensualisation et respect du SMIC

Identifier les avantages en nature

- Valoriser les différents avantages en nature
- Différencier les frais professionnels des avantages en nature

Exercice d'application : calcul de l'avantage en nature voiture

Valoriser une entrée/sortie en cours de mois

- Les jours calendaires, ouvrables, ouvrés, les heures
- Les différentes méthodes de calcul, la méthode de la Cour de cassation

Exercice d'application : valorisation d'une entrée en cours de mois

Gérer la durée du travail

- Durée légale hebdomadaire, mensuelle, annuelle
- Modalités de calcul des JRTT et des forfaits jours/annuel
- Heures supplémentaires, contingent annuel et contrepartie obligatoire en repos
- Heures complémentaires : taux et limite du 1/3
- Exonération des cotisations salariales et exonération fiscale

Exercice d'application : calcul des heures supplémentaires : régime social et fiscal

Exercice d'application : calcul des heures complémentaires : régime social et fiscal

Décompter les congés payés

- Période d'acquisition et de prise des congés
- Décompte des congés, incidence des jours fériés
- Calcul de l'indemnisation selon le maintien de salaire ou le dixième

Exercice d'application : calcul et valorisation des congés payés et comparatif maintien et dixième

Exercice d'application : calcul des CP pour salarié entré en cours de mois et valorisation

MODULE 2 - Gérer les absences - 2 jours

Objectifs

Gérer les absences selon le motif
Calculer les indemnités afférentes
Assurer la cohérence du calcul des cotisations

Gérer l'absence maladie

- Indemnisation de la maladie
- IJSS et garantie sur le net

Exercice d'application : calcul d'un bulletin de paie avec absence maladie et garantie sur le net

Indemniser le congé de maternité et de paternité

- Durée légale
- Indemnisation de la maternité ou de la paternité
- IJSS et garantie sur le net

Exercice d'application : calcul d'un bulletin de paie avec absence maternité



Indemniser l'absence en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle

- Indemnisation
- IJSS et garantie sur le net

Différencier les organismes sociaux

- Identifier les cotisations et les prestations correspondantes
- Comprendre le fonctionnement des organismes sociaux

Maîtriser les bases de cotisations

- La totalité, les tranches A/B, les tranches 1 et 2
- La CSG et la CRDS
- Le forfait social 8 % et 20 %

Exercice d'application : calcul d'un bulletin de paie inférieur au plafond SS

Exercice d'application : calcul d'un bulletin de paie supérieur au plafond

- Nouvelle présentation du bulletin de paie « clarifié »

MODULE 3 - Vérifier la régularisation des bases de cotisations - 2 jours

Objectifs

Intégrer le principe de régularisation progressive des bases de cotisations

Distinguer les différents contrats en alternance

Gérer les stagiaires conventionnés

Vérifier la régularisation des bases de cotisations

- La régularisation progressive mensuelle des bases
- La régularisation des cotisations patronales maladie et allocations familiales
- La réduction générale des cotisations patronales et sa régularisation mensuelle

Exercice d'application : calcul des bases de cotisations en cas de rémunération variable

Exercice d'application : calcul de régularisation des cotisations patronales Allocations Familiales et Maladie

Exercice d'application : calcul de la réduction générale mois par mois

Maîtriser les limites d'exonération retraite supplémentaire et prévoyance/mutuelle

- Vérifier les limites d'exonération fiscale et sociale des cotisations salariales et patronales
- Les réintégrer dans les bases de cotisations et dans le net fiscal

Différencier les différents contrats

- Contrats d'apprentissage et de professionnalisation
- Stagiaires conventionnés et CDD étudiants

Établir le bulletin de paie

- Calcul d'un bulletin de paie apprenti
- Calcul d'un bulletin d'un contrat de professionnalisation
- Gratification de stage étudiant

Exercice d'application : calcul du bulletin de paie d'un apprenti, d'un contrat de professionnalisation

MODULE 4 - Calculer le solde de tout compte - 2 jours

Objectifs

Calculer les indemnités de rupture du contrat

Maîtriser et contrôler le calcul des charges sociales

Fiabiliser la DSN

Identifier les motifs de rupture et calculer les indemnités

- La démission, la fin de CDD
- Le licenciement et la rupture conventionnelle
- La mise à la retraite, le départ volontaire en retraite

Exercices d'application : calcul d'un bulletin de paie selon les différents motifs

Cerner la limite d'exonération des indemnités de rupture

- La limite d'exonération sociale et fiscale
- Le sort de l'indemnité transactionnelle

Exercice d'application : intégration de l'excédent fiscal et social dans le calcul du solde de tout compte

Recenser les documents à remettre

- Le certificat de travail et le reçu pour solde de tout compte
- L'attestation Pôle Emploi

Contrôler les bases et vérifier la DSN

- Fiabiliser les montants des cotisations Urssaf et Pôle Emploi



- Vérifier la taxe sur les salaires
- Exercice d'application: construction d'un budget annuel des cotisations Retraite ARRCO AGIRC

Connaître les déclarations annuelles

- Déclaration des travailleurs handicapés
- Taxe Apprentissage
- Effort construction
- Formation professionnelle

INTERVENANTS

Christian GRIMBERT

Consultant Paie et Charges sociales

NOTA BENE

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Cette formation, en plusieurs modules, alterne théorie et pratique et met l'accent sur les échanges et le mode collaboratif. Les exercices en salle et d'intersessions permettent d'évaluer la prise en main des outils, concepts et méthodologies vus en formation.

Parallèlement, chaque participant travaille sur un sujet personnel, choisi en lien avec l'équipe pédagogique. L'ensemble du parcours permet d'appréhender et de valider les différentes connaissances et compétences nécessaires à la réalisation de ce sujet/projet. Grâce à leur expertise, les intervenants conseillent et accompagnent les apprenants jusqu'à la présentation de leur travail.

En fin de formation, un retour d'expériences à distance est organisé, via un dispositif de classe virtuelle, pour un feedback à froid et des échanges sur les pratiques depuis la fin du présentiel.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap 